PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given to any interested person that during the meeting held on August 23, 2021, the City Council adopted the resolution CM2108 337 authorizing the specific project PPCMOI-2021-0013 for the construction of a hotel project at 460 Michel-Jasmin Avenue.

This resolution comes into force according to the law and any interested person may take cognizance of said resolution at the Office of the City Clerk, 60 Martin Avenue, Dorval, during regular business hours or on the City's website: www.city.dorval.qc.ca .

Given at Dorval, Québec, this September 15, 2021.

Me Chantale Bilodeau
City Clerk

DORVAL

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil du lundi 23 août 2021

CM2108 337
6c Adoption du PPCMOI 2021-0013 - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble au 460, avenue Michel-Jasmin sur le lot 1 523 588 dans la zone I05-14

Attendu qu'à sa rencontre du 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation du projet particulier numéro PPCMOI-2021-0013 visant la construction d'un projet hôtelier au 460, avenue Michel-Jasmin sur le lot 1 523 588;

Attendu que ce projet répond aux critères énoncés au règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, et qu'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Cité, conformément à l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'à sa séance du 17 mai 2021 le Conseil a adopté le premier projet de résolution autorisant le PPCMOI 2021-0013;

Attendu que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 15 juin 2021, le conseil a adopté, sans modifications, le deuxième projet de résolution lors de sa séance du 21 juin 2021;

Attendu que suite à l'avis public paru le 30 juin 2021, aucune personne intéressée n'a déposé de demande de participation à un référendum relativement audit projet;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON

IL EST RÉSOLU:

D'adopter la résolution autorisant le PPCMOI 2021-0013 tel que décrit ci-dessous et aux conditions y mentionnées :

1.Territoire d'application
La présente résolution s'applique au lot 1 523 588 du cadastre du Québec dans la zone I05-14.

DORVAL

2. Autorisation
Malgré le règlement de zonage en vigueur, la construction de l'hôtel est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Description du projet particulier
Le projet vise la construction d'un hôtel selon les plans soumis en date de septembre 2019.

4. Dérogations autorisées
Il est autorisé de déroger au Règlement de zonage de la Cité de Dorval (RCM-60A-2015) pour ce projet particulier afin d'autoriser l'usage suivant :
- Un coefficient d'occupation du sol (COS) de 2,74 (le COS maximal autorisé à la zone I05-14 est de 1,5);
- Un nombre de cases de stationnement de 90 cases (le nombre requis est de 130 cases);
- Un empiètement de 3 cases de stationnement dans la marge latérale adjacente à la rue (aucun empiètement de case de stationnement dans une marge avant ou latérale adjacente à une rue est autorisé).

5. Conditions
Une somme de 5000 $ devra être versée pour couvrir les coûts de publication des avis publics requis dans le cadre du processus d'approbation du projet.

6. Délai de validité de la résolution
Cette résolution sera sans effet pour les éléments non réalisés à compter du 17 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé) Edgar Rouleau
Maire

(signé) Chantale Bilodeau
Greffière

2021-08-16641